

le nommé Emile Caron, revenant de Lille par la grande-route, lorsqu'il arriva près du Breck, il lui sembla entrevoir, sur la lisière du bois, un individu agenouillé dans un fossé et qui semblait l'attendre au passage. Effrayé le jeune homme prit la fuite; l'autre le poursuivit et, après quelques minutes d'une course folle au clair de la lune, l'atteignit et lui fit un mauvais parti sans l'intervention de quelques personnes qui arrivèrent sur ces entrefaites. On se rendit maître de l'agresseur et on le mena dans la prison de Croix. C'est un individu de Roubaix, le nommé Charles Coucke, âgé de 28 ans, peintre en bâtiments en dissonance et détrousseur de grande route par métier.

Vendredi, dernier pendant la manœuvre, un éboueur et trois soldats de la garnison de Roubaix, se trouvant sous le coup d'une punition, abandonnèrent leurs armes et leurs sacs et prirent la fuite. Ils ont été arrêtés hier par la gendarmerie de Lannoy dans les environs de cette ville.

Un autre militaire appartenant à la réserve, a été trouvé hier, caché près du canal et en état de vagabondage. Cet individu est l'auteur du vol commis il y a quelques jours au hameau des Trois Baudets. Sorti de prison le 14 mai, il n'a vécu depuis lors que de mendicité. Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Samedi matin, vers neuf heures, le nommé Jules Deumaeeder, domestique au service de M. Fourré, entrepreneur de camionnage, conduisant, dans la gare de Tourcoing, un cheval attelé à un wagon vide, lorsque, s'étant baissé pour relever quelque chose, un de ses pieds fut pris entre deux rails et le tomba à la renverse. Le roue du wagon lui écrasèrent les deux jambes. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Gadeau, qui n'a constaté aucune blessure, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. (Indicé.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
Bulletin de la séance du 21 juin 1868.
Sommes versées par 107 déposants, dont 25 nouveaux. 20.620
27 demandes en remboursem. 7.743 48
Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Réquillart-Desaiat et Alfred Motte, directeurs.
Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dernières Nouvelles

Nous recevons les dépêches suivantes :

Rome, mardi 23 juin.

Dans le consistoire tenu hier, le Saint-Père a prononcé une allocution proposant la publication de la bulle de convocation du concile œcuménique. Les cardinaux ont répondu affirmativement.

Vienne, mardi 23 juin.

Le prince Karageorgewitch proteste contre l'accusation de complicité dans l'assassinat du prince Michel.

J. REBOUX.

Dépêches commerciales

Liverpool, mardi 23 juin.

Marché calme.
Ventes : 7.000 balles.
Middling louisiane 11 3/4.

Robert Funke et Cie.

Havre, 23 juin.

Marché lourd baissant.
Oumra départ mai 97.
Départ avril 100.
Côte de Manchester arrive ferme aux cours de vendredi.

Eugène Ducert et Cie.

COURS DE LA BOURSE

Du 23 Juin 1868
Cours de ce jour Cours précédent
3 1/2 70 70 — 4 1/2 70 50
4 1/2 101 — 3 1/2 100 70

FAITS DIVERS

On manda Bucharest, 20 juin :
Le laboratoire de l'arsenal a fait explosion. Il y a eu 8 morts et 30 blessés. La cause du sinistre se trouve dans l'imprudence des ouvriers.

On lit dans le Précurseur d'Anvers :
« Vendredi matin, vers huit heures, au moment du départ du convoi des voyageurs pour Rotterdam, un événement qui aurait pu entraîner de grands malheurs est arrivé au passage à niveau du chemin de fer, rue Carnot. Une vigilante, attelée d'un cheval jeune et vigoureux, stationnait vis-à-vis du Jardin Zoologique; le cocher se trouvait sur son siège, lorsque le sifflet du convoi se fit entendre, le cheval s'effraya et voulut tourner bride. Le cocher, dans l'intention sans doute de familiariser le jeune animal avec le bruit, le maintint et le fit même avancer dans la direction du convoi, à grand renfort de coups de fouet. Lorsque la locomotive se montra, le cheval s'effraya tellement qu'il n'écoula plus ni rênes ni fouet; il bondit en avant et alla se jeter contre la barrière

fermée, avec une telle violence qu'elle céda; p usant toujours en avant, il allait se jeter sur le convoi, lorsque le garde-barrière le fit lever et prendre une autre direction, en lui portant à la tête un coup avec un morceau de bois qu'il venait de ramasser. Il dépassa les rails, mais la voiture fut prise par derrière et littéralement réduite par morceaux. Le cocher jeté de son siège fut relevé, n'ayant heureusement reçu que de légères contusions au bras; quant au cheval, il avait pu briser ses attaches, si bien que, franchissant la seconde barrière, il continua une course furibonde vers la rue de la Victoire. Il fut arrêté au marché Saint-Jacques.

Le Journal des Tribunaux vandois publie le document que nous reproduisons ci-dessous. La lecture de cette pièce s'écarte complètement du style serré et du langage sévère qu'emploient nos hommes de loi en matière de mandat; la forme répond d'ailleurs au fond de la demande si galement exposée sous la signature du magistrat fribourgeois:

« Le Juge de paix de Villaz-St-Pierre, à vous, Mlle M. L., à Bex.

« On a vu des rois épouser des bergères; on a vu plus souvent des paysans épouser des paysannes. A contracter avec roi ou paysan, le mariage paraît vous inspirer une profonde terreur; vous en acceptez et en cultivez les préjudices, mais vous reculez devant l'acte; c'est l'expérience que veut de faire A. S. de C.

« Vers la fin de l'année dernière, il vous a manifesté son inclination pour vous; vous avez répondu que vous le payiez de retour et, de fil en aiguille, vous vous êtes promis le mariage. Il était près de quitter le pays pour aller occuper une place lucrative dans la blonde Marseille, au pays natal du mistral; mais retenu par les doux liens de votre attachement, il renonça à ce projet, préférant votre cœur dans la captivité, aux bénéfices pécuniaires. Il ne restait plus qu'à fixer le jour de la célébration de votre union lorsque, brusquement, sans motifs plausibles, vous avez retiré votre parole et fait crouler d'un seul coup l'édifice de bonheur que S... avait bâti dans ses rêves. Cette détermination à jamais regrettable, vous la lui avez signifiée par lettre du 19 courant, en lui rendant dédaigneusement la pièce de 20 fr. que, doucement, il vous avait glissée dans la main, à titre d'arrhes. Libre à vous, capricieuse, de folâtrer et, nouvelle Gaïathé, de courir sous les saules agacer Polypème, mais ces jeux et ces badinages ne sont pas du goût de la loi. Fondé sur celle-ci, A. S., vous somme de consentir à l'épouser dans le terme de huit jours dès cette date. A ce défaut, vous paraîtrez en mon audience le lundi, treize avril prochain, à neuf heures du jour, pour tenter la conciliation sur sa demande tenant à ce que vous lui payez, à titre de dommages intérêts, le montant de cinq cents francs.

« Donné le 20 mars 1868. »

L'ODYSSÉE D'UNE MENDIANTE. — Sous ce titre, la Liberté raconte ce qui suit :

Les personnes qui fréquentent les établissements publics des quartiers du Gros-Cailou avaient certainement remarqué une femme âgée d'environ 50 ans, aux traits durs, au regard fauve, à la mise sordide, qui colportait des crayons et du papier à lettre, allait de cabaret en cabaret offrant sa marchandise aux consommateurs.

Cette femme, qui se nomme Françoise Norbert, vient d'être arrêtée comme prévenue de mendicité, et l'enquête sommaire qui a été faite sur son compte a fait connaître des particularités extrêmement curieuses.

Originaire de la vallée d'Arrau (Haute-Pyrénées), Françoise Norbert était venue à Paris en 1840, en compagnie d'un de ses frères, son seul soutien, qui fut tué l'année d'après, le 8 mai 1842 lors de la terrible catastrophe du chemin de fer de Versailles.

Restée seule, et ayant du goût pour les aventures, Françoise parut avec un sous-lieutenant de marine, qui la conduisit à l'île de la Réunion, où elle séjourna près d'un an. De là elle gagna les Etats-Unis, et, associée à un marchand d'esclaves, elle parcourut une partie de l'Amérique du Sud; elle avait réalisée une petite fortune d'environ cinquante mille francs, lorsque, aux environs de l'Ohio elle tomba entre les mains d'une troupe d'Indiens, qui la firent prisonnière et l'emmenèrent dans leur tribu. Elle resta en leur pouvoir pendant quinze mois.

Quelle fut sa condition, et par quel miracle parvint-elle à s'échapper? Ce sont là des détails que nous ignorons, et qu'elle a même refusé de faire connaître. Toujours est-il qu'en 1846 et 1847 elle faisait partie de la troupe équestre des frères Bouthors, en qualité d'écluyère; en 1848 elle revint à Paris, où elle figura dans une exhibition de tableaux vivants; mais ce genre de spectacle fut interdit par la police, comme se rapprochant trop de la nature, et Françoise Norbert se trouva encore une fois sans position sociale.

Alors elle se mit à dire la bonne aventure dans une chambre d'hôtel meublée de la rue des Bourguignons. Les clients ne lui manqueraient pas; mais il paraît qu'elle ne se contentait pas de dévoiler les secrets de l'avenir, et qu'à cette industrie elle joignait le recel d'objets volés; cette dernière branche de commerce lui valut une condamnation à huit mois d'emprisonnement.

A la maison d'arrêt de Saint-Lazarre, elle fit la connaissance d'une autre femme qui depuis longtemps courait le monde, elle aussi, faisait valoir dans les cafés un talent de harpiste dont elle était très-fière; à leur libération, elles associèrent leurs destinées, mais sans réussir à faire fortune; puis elles se séparèrent. Françoise entra comme femme sauvage au service d'un directeur de spectacle forain qui parcourait les départements du Centre; mais cet impresario fit faillite, et la pauvre fille fut obligée de trouver d'autres moyens de subsistance.

Tout à tour servante d'auberge et chanteuse de comptoirs sur les places publiques, aujourd'hui aveugle de naissance dans une ville, demain somnambule dans une autre, elle fit les métiers les plus bizarres, vivait au hasard et à l'aventure, mais descendant de plus en plus dans les bas-fonds de la misère; enfin, depuis quelques années, elle vivait en vendant des menus objets qu'on lui achetait plutôt par commisération que par besoin.

Il paraît cependant que lorsque le commerce n'allait pas, elle avait recours à la mendicité. Quand on l'a arrêtée, elle a nié énergiquement avoir dérobé l'aumône; mais le dent a été nettement établi, et Françoise Norbert a été envoyée au dépôt de Saint-Denis; où elle finira ses jours.

Quelle existence et quelle destinée!

de, elle aussi, faisait valoir dans les cafés un talent de harpiste dont elle était très-fière; à leur libération, elles associèrent leurs destinées, mais sans réussir à faire fortune; puis elles se séparèrent. Françoise entra comme femme sauvage au service d'un directeur de spectacle forain qui parcourait les départements du Centre; mais cet impresario fit faillite, et la pauvre fille fut obligée de trouver d'autres moyens de subsistance.

Tout à tour servante d'auberge et chanteuse de comptoirs sur les places publiques, aujourd'hui aveugle de naissance dans une ville, demain somnambule dans une autre, elle fit les métiers les plus bizarres, vivait au hasard et à l'aventure, mais descendant de plus en plus dans les bas-fonds de la misère; enfin, depuis quelques années, elle vivait en vendant des menus objets qu'on lui achetait plutôt par commisération que par besoin.

Il paraît cependant que lorsque le commerce n'allait pas, elle avait recours à la mendicité. Quand on l'a arrêtée, elle a nié énergiquement avoir dérobé l'aumône; mais le dent a été nettement établi, et Françoise Norbert a été envoyée au dépôt de Saint-Denis; où elle finira ses jours.

Quelle existence et quelle destinée!

VARIÉTÉS.

M. LACHAUD.

« M. Lachaud... quel avocat!
Voyez-le... il sort de la bafre; il faut qu'il puisse combattre à découvert, être éloquent de la tête aux pieds; il entre dans l'affaire par son meilleur côté; son exorde frappe d'abord l'accusation pour en faire bien résonner la fêlure possible; son regard sonde celui des jurés; il lit dans leur esprit avant de toucher leur cœur; dès qu'il a deviné l'endroit sensible, il s'y insinue avec souplesse; il glisse habilement sur les côtés scabreux de la cause; il se joue au milieu de difficultés qui semblent inextricables; il couvre de l'ampère de sa parole tous ses fils d'Ariane. Souvent il a l'air de vouloir combler une lacune avec une tirade classique, et il fait éclater une mine brillante et inattendue.

Une fois arrivé à un point capital, il y concentre toutes ses forces; il s'avance à coups redoublés; son éloquence jaillit de la situation, comme l'étréme du rocher; sa parole, que n'enchaîne pas la correction d'une improvisation préméditée, est pleine d'aisance et de bravoure; son geste est facile, impétueux, naturel dans son exagération même; il n'a pas des poses de maître d'armes, il a l'entrain du combattant. Parfois, il se jette à corps perdu dans l'attaque, il monte à l'assaut du requiescero siennel et académique, comme un zouave, des pieds et des mains, avec des cris ardents, irréguliers... Le cri du combat ne saurait être une note de musique; avant tout, il a l'adresse, l'inspiration, l'action... l'action, ce levier d'Archimède.

Quand il ne peut convaincre, il éblouit. Enfin, son jury est enlevé... L'orateur va s'arrêter; mais non, non...

Son clan a été si vigoureux, que, le terme atteint, il bndit encore.

Il lui faut dix peroraisons pour une; il ne peut se résoudre à quitter le champ de bataille; il cherche s'il n'a pas laissé quelque argument hostile à demi-mort... il fait qu'il l'arçève... de telle sorte que, s'il ne termine pas toujours par un coup de canon, il brûle au moins sa dernière amorce.

Tel est M. Lachaud; à l'audience, habile, délié, chaleureux, plein de bon sens dramatique, savant du cœur humain; dans ses entretiens confamels, plein d'entrain, d'abandon, et pratiquant l'indulgence en faveur de ceux qui savent merveilleusement l'obtenir pour ses clients.

Septique comme un épicien, mais fidèle catholique, M. Lachaud est libre de tous ses liens en politique; avant tout, il est amoureux de son état. Quand M. Berlyer se retirera dans sa gloire... qui sait... une partie de sa noble clientèle ira peut-être frapper à la porte de M. Lachaud.

Nous avons emprunté ce remarquable portrait au Monde judiciaire que M. Norbert Billiard rédigeait, avant son entrée au Moniteur, avec une verve si entraînante et un esprit d'observation si remarquable. Sa Revue nous a fourni les plus utiles renseignements. M. Lachaud n'est point, en effet, un homme politique. Sa biographie est encore à faire, quoique le défenseur de Mme Lafarge, de la Pommeraye et de tant d'autres accusés célèbres soit plus illustre que tel de nos législateurs pompeusement biographés.

M. Emile Faure écrit dans le Pilori :
« La parole de M. Lachaud est loin d'avoir l'ampleur de celle de Me Jules Favre, l'acreté de celle de M. Léon Duval, le trait de celle de M. Caraby. On peut, je crois, assez justement définir son talent oratoire, le décrochez-moi ça de l'éloquence, une sorte de rhétorique confamonnée, où l'exubérance du geste, les arpegges de la voix, les grimaces du masque le disputent à la redondance des idées, à l'abus du pathos et à la criarderie des mots. La vigueur logique lui fait absolument défaut.

« A Rome, un orateur médiocre, sortant un jour de plaider une cause criminelle, demandait à l'avocat Catulus : « N'ai-je pas bien réussi à exciter la compassion ? »
« A merveille, répondit Catulus, car il n'est personne à qui votre discours n'ait fait pitié. »

Cette raillerie irait assez bien, le plus souvent, aux plaidoyers de M. Lachaud.

Le Pilori termine en disant : M. Lachaud est cleric et croit fermement au mystère de l'immaculée Conception.

« Le Pilori n'y croit pas, c'est bien évident et n'en est pas plus impartial pour cela. J'ai cité néanmoins son appréciation en regard de celle de M. Norbert-Billiard; c'est la note discordante et criarde, la critique impitoyable et jalouse; le Pilori tontrait un œuf. C'est la feute à son nom et à la couleur de son habit. Cette fois néanmoins, l'œuf a donné quelque peu de laine.

Il faut bien avouer que M. Lachaud abuse un peu de l'éloquence du geste et d'un certain lyrisme entrecoupé, visant à ce beau désordre dont il est parlé quelque part.

Un de ses amis me disait : La première fois qu'on entend M. Lachaud, on est fou-droyé; la seconde, on n'est qu'abourdi; la troisième on commence à s'habituer...

Heureusement... pour les accusés, le jury n'a jamais le temps d'arriver jusqu'à l'habitude.

M. Lachaud affectionne surtout les moyens extraordinaires, les seuls du reste qui soient acceptables dans la plupart des causes qu'il défend. Il a rarement l'espoir de faire absoudre ces clients; il ne peut que leur épargner l'échafaud; il est le grand trouveur de circonstances atténuantes.

Un homme forge lui-même un poignard et assassine une partie notable de sa famille, M. Lachaud fera si bien qu'il en sera quitte pour vingt ans de galères.

Une femme, une maîtresse d'hôtel garni, était accusée de corrompre la jeunesse en fournissant des appartements et des toilettes de plus grand luxe à des jeunes filles qui, pour les payer, se jetaient dans l'inconduite.

M. Lachaud ripostait qu'à ce compte, il fallait condamner tous les fournisseurs de luxe, bijoutiers, tapissiers et autres, qui livrent tant d'objets de prix à des femmes qui n'ont pas d'autre moyen de les solder.

Le tribunal avait condamné plusieurs tmoins féminins à 100 fr. d'amende pour n'avoir pas comparu.

« Pensez-vous, s'écria M. Lachaud, que ce soit sur leur patrimoine ou par un travail honnête que ces filles paieront l'amende? Non. Le tribunal les aura donc aussi poussées à l'inconduite? »

Le tribunal ne put garder son sérieux devant une pareille boutade. Mais le coup était porté.

Dans un autre procès, celui de Guerra et Stampa, deux gres du meilleur monde, M. Lachaud imagina de prouver la parfaite innocence de son client Guerra par l'impossibilité où se trouve un joueur de tromper au baccarat. Il se mit donc à jouer, en paroles, une vraie partie de baccarat. Le tribunal se verra pour délibérer. Voilà-t-il à lui clos un petit bac, pour mieux apprécier le moyen employé par l'ingénieux avocat? C'est ce qu'on ne saura jamais. Le fait est que les deux accusés furent condamnés à treize mois de prison. Mais la preuve de M. Lachaud n'est-elle pas des plus originales?

M. Lachaud est certainement le plus courtis, le plus poli, le plus spirituel, et le plus charmant des avocats passés, présents et à venir. Aussi les plus grands salons se l'arrachent.

M. Lachaud, le grand sauveur, le défenseur des causes terribles, l'avocat papulaire, l'homme d'esprit le plus enjoué du Palais est le premier membre de l'ordre qui ait été invité par l'Empereur aux fêtes intimes de sa résidence d'automne.

Ni M. Nogent Saint-Laurens, ni M. Busson, tous deux avocats de l'Empereur, ni M. Dumiraj Rudei, avocat de l'Impératrice, ni M. Mathieu, ni M. Grésier, également dévoués à la politique gouvernementale, n'ont jamais, que je sache, reçu pendant une semaine l'hospitalité impériale.

« Il est vrai que M. Lachaud n'est pas homme politique.

« Libre d'esprit, de cœur et d'allures, l'illustre avocat est avant tout un artiste judiciaire.

« La cause de l'invitation exceptionnelle qui est venue le trouver, paraît se rattacher à un souvenir d'audience privée.

« A la suite de la condamnation de son client Lapommerais, l'éloquent défenseur fut mandé par Leurs Majestés; accueilli avec une affabilité parfaite, il exposa certaines considérations qui pouvaient limiter pour une commutation de peine, et, la question criminelle une fois épuisée, la conversation continua dans des termes tels qu'on désira la reprendre durant une semaine de villégiature impériale.

« On raconte que Leurs Majestés ont été chaque jour d'une grâce exquise pour leur nouvel invité.

« L'Empereur l'a provoqué au billard et l'Impératrice l'a choisi pour cavalier à la seule boulangère qui ait été dansée à Compiègne durant la huitaine (1).

Ajoutons que depuis cette première invitation, M. Lachaud est devenu l'indispensable des lundis de l'Impératrice. M. Mathieu, le député, s'y rencoatre presque toujours avec lui.

Il a les mêmes honneurs, la même passion discrète, il ne manque au rival de M. Mathieu qu'une place au palais Bourbon, pour qu'il puisse dormir à son aise, sans que le plus petit laurier l'en empêche.

Il va, dit-on, se présenter aux électeurs, comme candidat d'opposition... à M. Jules Simon.

M. Lachaud (Charles-Alexandre) est né le 25 février 1818 à Traignac (Corrèze). Après avoir fait son droit, il fut inscrit au barreau de Tulle. Ce fut lui qui plaida

(1) Le Monde judiciaire, par M. Norbert Billiard.

pour Mme Lafarge, dans le procès qui fut un si grand retentissement. Il vint en 1844 à Paris, où il épousa la fille de l'académicien Ancelet.

ERNEST SCHNAITZ.

LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE.
REVUE POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, paraît les 10 et 25 de chaque mois, par numéros de 100 pages, soit quatre grands et deux volumes in-8, avec tables, de 900 pages chacun par année.

Sommaire du numéro du 10 juin :
I. Les filles de Jacques II. Anne (suite). M. de Lamont. — II. Notre Dame de Lourdes (3^e article). Henri Lasserre. — III. La critique, ses variations, ses abus, son avenir. (In) François Servis Dirks. — IV. L'amateur au salon. (In) Bathold Bounioi, Virginia ou Rome sous Néron (1^{er} partie, fin). J. M. Villetfranche. — VI. La Russie (suite). B. Chauvet. — VII. Les prix de science. J. Chanvel. — VIII. La chronologie de l'évangile. Appréciation. l'abbé Lecanu. — IX. Revue de la quinzaine. Eugène Veillot. — X. Chronique littéraire (journaux, revues, livres et cours publics). Oscar Havard.

PARIS ET DÉPARTEMENTS.
Trois mois 9 fr. — Six mois 17 fr. — Un an 32 fr. — Un numéro 1 fr. 50.

Pour les abonnements de provinces parus à domicile, à fr. en sus.

On s'abonne : A Paris, chez Victor Palmé, libraire éditeur 25, rue de Grenelle-Saint-Germain; à Roubaix à la librairie J. Reboux, rue Nain 1.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant tous les dimanches en 8 pages grand in-4^e, donne chaque année plus de 1,500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont plusieurs doubles formats, c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes, fournissent à chaque mètre de famille près de 500 modèles de toutes sortes de vêtements, pour elles-mêmes, pour leurs filles, et pour enfants de tout âge.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA Mode Illustrée se composent comme suit :

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois.
PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.
PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.
PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure coloriée dans chaque numéro.
PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 26 fr.

THE GUENEAVAL

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1824, 30, rue de Provence, à Paris (propriété de la C^e).

Fonds réalisés : 25,637,050
Revenu annuel de la C^e en primes et intérêts... 7,442,485 f. 50 payés... 18,462,000

Bénéfices répartis dont 80 0/0 aux assurés... 5,000,000
Aucune compagnie en France n'a distribué jusqu'à ce jour à ses assurés un chiffre aussi considérable.

Pendant les douze années qui viennent de s'écouler, la C^e a reçu 37,227 propositions représentant un capital de 391,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. Et dans les départements, chez les agents de la compagnie. 7522

LAINES

Paris, 20 juin.
On commence à recevoir des départements les nouvelles par la visite des acheteurs des toisons qui arrivent sur les marchés.

A la foire de Bléré, le produit des toises a été réalisé avec une baisse de 15 à 20 0/0 sur le cours de l'an dernier, soit depuis 4 20 à 1 80 le kil.

A Gien (Loiret), les prix de 1 50 à 1 60; quelques lots privilégiés, 1 65 à 1 70.

A Provins, au contraire, les prix sont supérieurs de 13 à 15 0/0 à ceux de l'an dernier. Les suints ont fait 2 à 2 20 le kil., et les lavées 4 à 4 60.

Dans l'Yonne, la vente des lots lavés à domicile a été au prix de 3 60 à 3 90 le kil. Quelques qualités supérieures ont été traitées à 4 fr.

Poissy, 11 juin.
Les laines de ces contrées, si recherchées les autres années, sont délaissées, par suite du mauvais lavage. 5,000 quintaux laines fines ont été vendus avec baisse de 5 à 6 th., et de 6 à 40 th. pour les ordinaires.

Les apports jusqu'à cette foire sont de 25,965 quintaux.

La fin de la journée fait prévoir une baisse plus forte.

Augsbourg, 14 juin.
Hier, second jour de notre foire, plus de 4,400 quintaux laines ont été offerts à la vente, et majeure partie a trouvé acheteurs, mais avec baisse de 10 0/0 sur les cours de l'an dernier. On a payé : très-fines, fr. 150 à 162; batarde, jusqu'à fr. 140; brutes, fr. 108 à 120, et laines de campagne, fr. 80 à 90.